COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017.

Convocation faite le 30 mars 2017.

Le sept avril deux mil dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAULCHERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PAUDIERE Claude, Maire.

<u>Présents</u>: MM. ROUX Guy, BRISVILLE Rémy, PAUDIERE Claude, DESOEUVRES François, POUPART Daniel, PELAN Jean-François, GARDON Julien, M. GRATIOT Nicolas, M. NIOBE Yanice. Mmes COSTES GAILLARD Régine, COUSIN Sandra, CHABROL Florence, FRANC Juliette.

Excusé: M. CHEVRIER Patrick

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Sandra.

Conseillers en exercice	14
Conseillers présents	13
Conseillers absents	01
Nombre de pouvoir	00
Nombre de vote	13

Le compte rendu de la séance du 27 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE

• Signature du contrat de maintenance « ADIC Informatique » / renouvellement pour 3 ans / coût 30 HT annuellement.

N°2017/005a FINANCES / COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Hors la présence du Maire, il a été procédé au vote 12 votes « POUR »

Sous la présidence de M. ROUX Guy, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2016. Ce dernier présente les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations	FONCTIONNEMENT	500.052,81	486.983,01
	INVESTISSEMENT	186.839,29	142.908,86

Restes à réaliser : 0

Résultats cumulés de l'exercice : FONCTIONNEMENT 189.705,98€ INVESTISSEMENT : 15.365,30€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2016.

N°2017/005b FINANCES / COMPTE DE GESTION 2016

13 votes « POUR »

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- APPROUVE ET ADOPTE le Compte de Gestion 2016 du Comptable du Trésor.

N° 2017/005c APPROBATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2016

13 votes « POUR »

Après avoir entendu et approuvé l'affectation du résultat 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 189.705,98€,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

 Article R002
 FONCTIONNEMENT
 + 151.497,98€

 Article R1068
 INVESTISSEMENT
 + 38.208,00€

N° 2017/006a FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2017

13 votes « POUR »

- ENDETTEMENT : l'annuité s'élève en 2017 à 36.735,59€ dont 27.838€ en Capital et 8.897,59 en Intérêts. Pas d'emprunt à réaliser cette année. Cette option ne sera qu'au regard de projets importants comme ceux des travaux hydrauliques à venir notamment.
- TAXES: maintien des taux 2016. Reconduction sans hausse pour 2017, bien que les dotations aient été en baisse et malgré quelques compensations.
- Chaque chapitre a été revu à la baisse et les prévisions d'investissement ont été limitées aux engagements pris.

Le Budget Primitif 2017 est présenté :

COMMUNE	Opérations 2017	Résultat reporté	Affectation/1068	Cumul Section
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	629.278,98			629.278,98
Recettes	577.781,00	151.497,98		629.278,98
INVESTISSEMENT				
Dépenses	203.571,24			203.571,24
Recettes	149.997,94	15.365,30	38.208,00	203.571,24

SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE :

☑ Dépenses de FONTIONNEMENT :

Chapitre 011	Charges à caractère général :	284.500
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés :	178.200
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante :	82.345
Chapitre 66	Charges exceptionnelles:	9.000
Chapitre 022	Dépenses imprévues :	5.897.98

☑ Recettes de FONCTIONNEMENT :

Chapitre 013	Atténuation de charges :	500
Chapitre 70	Produit des services, du domaine :	1.000
Chapitre 73	Impôts et Taxes :	309.224
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations:	161.532
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante :	5.500

SECTION D'INVESTISSEMENT / OPERATIONS :

☑ Dépenses :

N° opération Libellé		Montant	
2010	Travaux Hydrauliques / aménagement vignoble	25.000	
20145	Signalétique (3 panneaux affichage)	5.000	
20151	P.L.U.	4.500	
20156	Salle polyvalente (alarmes incendie visuelles)	4.000	
20161	Cimetière	70.000	
20162	Bâtiment / logement scolaire	40.000	
20164	Bibliothèque	2.500	
20165	Logiciels	2.500	
201701	Toiture église / côté nord	15.000	

☑ Recettes principales:

Solde d'exécution

15.365,30

Subventions:

64.421

FCTVA

17.241

Report de fonctionnement

38.208

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ADOPTE le document budgétaire BP 2017 ainsi présenté.

N° 2017/006b APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 / Subventions aux associations

13 votes « POUR »

M. le Maire informe du détail des subventions proposées par la commission des finances :

Compte 6574 (Subv. de fonct. aux associations et autres personnes de droit privé)

OTSI Château-Thierry	20
OTSI AISNE	20
ANCIENS COMBATTANTS Saulchery	100
La Lutte contre le cancer	500
Valentin HAÛY	50
Sécurité Routière	50
Éducation Jeunesse Aisne	130
Apei des 2 Vallées	250
Les Fervents du Bouchon Romeny S/M.	250
Les Sam's Majors Saulchery	500
Bouger avec Saulchery	2
Bibliothèque de Saulchery	3 200
Lire et Découvrir	75
Coopérative scolaire Saulchery	1.000

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ADOPTE les attributions de subventions ci-dessus détaillées
- **CHARGE** le Maire d'effectuer le nécessaire quant à leur versement.

N° 2017/006c APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 / TABLEAU DU PERSONNEL

13 votes « POUR »

Le tableau du personnel est présenté au Budget Primitif 2017, est adopté sans observation par le Conseil Municipal.

Temps complet:

1 Catégorie B « Rédacteur »

1 Catégorie C « Agent Technique »

Temps non complet:

1 Catégorie C « Agent Technique »

N° 2017/006d APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 / DEPENSES IMPUTEES A L'ARTICLE 6232

13 votes « POUR »

Sur demande du Trésorerier, la commune doit délibérer et détailler les dépenses imputées au 6232 "Fêtes et cérémonies.

Le décret n'2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

Ce décret fàit l'objet d'une instruction codificatrice n"07-024MO du 30 mars 2007.

Il vous est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonres tels que :

- ✓ diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inauguratrons.
- ✓ les repas des aînés, les væux de nouvelle année ;
- ✓ les cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale,
- ✓ les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, médailles du travail et départ à la retraite,
- ✓ mutations, entrée en 6ème, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
- ✓ le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés leurs prestations ou contrats,
- ✓ les feux d'artifice, concepts et manifestations culturelles,
- ✓ Les frais d'annonces et publicités liés aux manifestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ECIDE d'affecter des dépenses détaillées cidessus au compte 6232 "Fêtes et cérémonies " dans la limite des crédits inscrits au budget.

N°2017/007 AMORTISSEMENTS DES BIENS ACQUIS EN 2016

13 votes « POUR »

Vu les écritures réalisées en 2016 (biens acquis) qui seront amorties en 2017, il est nécessaire de compléter l'annexe de la délibération 2014/008 comme suit :

Imputation	Immobilisations M14	Descriptif	Durée d'amortissement En années
Immobilisations corporelles			
2138	Installations de voirie	Autres constructions	10
21312	Constructions	Bâtiments scolaires	10
21571	Matériel et outillage de voirie	Matériel roulant tel que balayeuse de voirie	5

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE:

- ACCEPTE l'ajout de ces comptes à l'annexe de la délibération 2014/008,
- AUTORISE le Maire à effectuer les écritures comptables nécessaires.

N°2017/008 FINANCES / VOTE DU TAUX D'IMPOSITION APPLICABLE

13 votes « POUR »

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de reconduire les taux de référence de l'année 2016 pour l'année 2017 ; il apparaît le tableau suivant :

- Taux de Taxe d'habitation

27.83 %

- Taux de Taxe sur le foncier bâti
- Taux de Taxe sur le foncier non bâti
- Taux de C. F. E.
19.92 %
29.58 %
19.69 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE les taux proposés et le document budgétaire BP 2017 ainsi présenté.

N°2017/009 MAITRISE D'ŒUVRE / TRAVAUX / TROTTOIRS RD 969

Décision reportée par manque de documents.

N° 2017/010 POLICE MUNICIPALE / CAMERAS SUPPLEMENTAIRES / VIDEOPROTECTION

13 votes « POUR »

La Communauté de Communes du Canton de CHARLY SUR MARNE constitue le dossier de vidéoprotection (caméras intercommunales situées sur les axes de circulation) et notamment les demandes de subventions. Les communes ont la possibilité d'augmenter le nombre de caméras sur leur territoire (à charge entière de la commune). Les dossiers de subventions communales et intercommunales seraient ainsi déposés concomitamment.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE:

- **REJETTE** cette proposition,
- CONSERVE le nombre préalablement défini
- SE LIMITE au plan initial de vidéoprotection.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- o M. PAUDIERE:
 - o Fait part du tableau de la tenue du bureau de vote et en remet un exemplaire à chaque membre présent,
 - Informe de la réception du document reçu de GEOGRAM qui est mis à disposition des conseillers municipaux seulement; document nécessaire à la délibération d'approbation du PLU lors de la séance du conseil Municipal fixé au lundi 24 avril 2017, 19h30.
 - o Informe des conditions de sécurité imposées par les services de la sous-préfecture de CHÂTEAU-THIERRY, à mettre en place pour la brocante du 1^{er} mai 2017

o M. DESOEUVRES :

- o Rappelle son engagement certain dans les festivités communales mais sans aide des autres conseillers, il ne peut assurer le maintien de cette journée du 1^{er} mai.

o MME FRANC :

- Informe du voyage scolaire (classe de mer) 2017 que les élèves de M. CHATEAUNEUF feront du 18 au 23 juin 2017 et des nouvelles conditions d'aides du conseil départemental directement versées aux familles.
- o De préciser que la commune de SAULCHERY inscrit au BP 2017 la somme de 10.000€ pour financer ce projet. Ce montant permettrait de diminuer la part des familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45. Vu par nous PAUDIERE Claude, Maire de la commune de SAULCHERY, pour être affiché le 12 avril 2017

JIERE Claude.